

Lille, le 22/04/2024

Un nouveau plan régional santé-environnement pour les Hauts-de-France

Le préfet de région, le directeur général de l'Agence régionale de santé et le président de la Région Hauts-de-France ont signé le 4^e plan régional santé-environnement ou PRSE 4. Élaboré pour 5 ans, après une large mobilisation des acteurs régionaux de la santé-environnement, le PRSE4 vise à créer un environnement régional plus favorable à la santé humaine comme animale, en travaillant notamment à la réduction des expositions environnementales susceptibles de l'affecter. Il a pour ambition de créer le cadre et d'accompagner la création d'outils qui permettront à chaque acteur public ou professionnel concerné de s'emparer de ce défi.

Le PRSE décline le Plan national santé-environnement et l'adapte pour répondre aux enjeux locaux de santé-environnement. Son ambition : placer la santé au cœur des préoccupations environnementales, de développement économique et d'aménagement du territoire, en lien avec les autres stratégies et programmes régionaux et territoriaux, en déployant des stratégies complémentaires de prévention et de promotion de la santé environnementale.

L'adaptation des territoires aux changements climatiques, la lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé, et la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques, constituent en effet les enjeux globaux de demain.

Une continuité ambitieuse

Le PRSE4 a pour ambition de renforcer et poursuivre les dynamiques initiées dans le cadre du plan précédent - sur la périnatalité, l'alimentation et l'eau de consommation, les environnements intérieurs et extérieurs par exemple - tout en l'ouvrant à de nouveaux enjeux comme la prévention des zoonoses (maladies transmises de l'animal à l'homme), l'urbanisme favorable à la santé (UFS)...

Il s'articule autour de cinq axes stratégiques pour la période 2024-2028 :

- Axe 1 - renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale ;
- Axe 2 - réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol ;
- Axe 3 - renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé ;
- Axe 4 - agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorable à la santé ;
- Axe 5 - produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun.

La démarche « Une seule santé » au cœur du PRSE

Face aux enjeux du changement climatique et suite à la crise sanitaire de la COVID-19, la société a pris conscience que les multiples interactions, à petite ou grande échelle, entre l'homme, l'environnement et le monde animal impactent notre santé. Le PRSE4 intègre le concept « Une seule santé » pour guider l'action publique : il tient compte de ces liens complexes, dans une approche globale des enjeux sanitaires. Il inclut la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine.

Un plan qui mobilise largement la communauté régionale en santé-environnement

Le PRSE4 est le fruit de nombreux travaux, en particulier :

- des entretiens thématiques avec les acteurs du précédent Plan et de nouveaux acteurs ;
- une enquête en ligne destinée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de recueillir leurs enjeux locaux et leurs attentes ;
- des ateliers de travail sur les futurs axes du PRSE.

Tout au long du processus d'élaboration, la communauté régionale en santé-environnement mobilisée s'est élargie. Le « Groupe régional santé-environnement » (GRSE) rassemble de nombreux partenaires et compte dorénavant parmi ses membres des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des usagers, des acteurs économiques, des représentants du monde de la santé, du monde de la recherche, du monde animal et du secteur agricole, ayant manifesté leur intérêt et leur volonté d'investissement dans les liens entre environnement et santé. Le GRSE s'est réuni trois fois, pour réagir et contribuer aux réflexions sur les versions successives du plan, répondant ainsi à la forte demande d'élaboration collaborative de celui-ci.

Le projet issu de cette concertation a ensuite été soumis à la consultation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et du Conseil économique, social et environnemental régional, dont les avis ont permis d'accentuer la nécessité d'investir certains enjeux dans la mise en œuvre, le suivi et l'animation du plan. Le projet a également été voté à l'unanimité en assemblée plénière du conseil régional.

Les avis et contributions reçus ont notamment salué l'ambition du Plan et l'attente forte exprimée sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques publiques.

Ainsi, ce plan invite l'ensemble des acteurs à s'investir et à travailler dans la même direction, vers une société où la santé et l'environnement seront considérés comme un héritage à préserver pour les générations futures, et où les territoires des Hauts-de-France proposeront de nouveaux modèles en matière de cadre de vie et de bien-être collectif.

Le PRSE 4 Hauts-de-France est **consultable ici** :

- <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Sante-Environnement->
- <https://www.hautsdefrance.fr/document-prse4>

Contacts presse :

ARS :

Thomas Lhuillery - Chargé de mission relations presse

Tél : 03 62 72 86 27

Mél : thomas.lhuillery@ars.sante.fr

Préfecture des Hauts-de-France :

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

Région Hauts-de-France :

Peggy Collette-El Hamdi – Cheffe du service presse

Tél : 03 73 27 48 38 / 06 75 93 38 28

Mél : peggy.collette@hautsdefrance.fr

Lucie Marciniak – Attachée de presse

Tél : 03 74 27 48 42 / 06 38 63 18 92

Mél : lucie.marciniak@hautsdefrance.fr